Réf. Farde e-Assemblées : 2482837

N° OJ : **5**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/09/2022

Objet : Déclaration Globale des Maires pour la Démocratie.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la "Global Declaration of Mayors for Democracy" établie par Global Parliament of Mayors,

Considérant que le Parlement mondial des maires a soulevé la question lors du sommet annuel du Parlement mondial des maires à Katowice en juin 2022 et a participé à la session coordonnée par le gouvernement américain "Les maires au service de la démocratie" au Forum urbain mondial ;

Considérant que la ville de Bruxelles est invitée à signer la déclaration ;

Considérant l'histoire et l'identité communes de nos villes en tant que champions et centres de la liberté d'expression et du développement démocratique ;

Considérant la diversité des histoires, des géographies, des économies et du patrimoine culturel de nos villes ;

Considérant la nécessité de protéger chaque individu ou groupe social, ethnique, racial ou autre contre la discrimination ;

Considérant le rôle régional de nos villes en tant que moteurs de l'innovation, de la croissance économique, du développement durable et du bien-être ;

Considérant que nous reconnaissons les défis auxquels nos villes sont confrontées, notamment la crise climatique, la pauvreté, les inégalités croissantes, le vieillissement, les crises du logement et de la santé, les migrations, la stratification sociale et le tribalisme politique;

Considérant la reconnaissance du rôle croissant et de la valeur ajoutée de nos villes et de leurs habitants pour relever ces défis mondiaux ;

Considérant la reconnaissance de l'importance de la subsidiarité et de l'auto-gouvernance en tant que garanties pour les communautés locales de servir au mieux leur population ;

Considérant l'inquiétude croissante concernant la résilience des systèmes démocratiques dans le monde et la montée de l'autoritarisme ;

Considérant la reconnaissance de la responsabilité des villes de protéger et de promouvoir nos valeurs communes de liberté, de dignité humaine, de démocratie, d'égalité, de droits de l'homme et de droits civils, d'État de droit, de liberté des médias, de justice sociale, de tolérance et de diversité culturelle ;

Considérant que la déclaration precité à était signé par de nombreux maires dans le monde;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Les termes de la déclaration « Global Declaration of Mayors for Democracy » sont approuvés par la Ville de Bruxelles.

Annexes :

Déclaration EN (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Signatures maires dans le monde (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Traduction Déclaration FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)